

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION

Avenant N°2- Marché « Location et entretien des vêtements de travail personnalisés et des linges de service »

Décision D-2023-033

Le Président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 relatif au régime de délégation du Président ;
- Vu le Code de la Commande publique relatif aux marchés publics, et notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 1° relatifs à la procédure adaptée ouverte ;
- Vu le Code de la Commande Publique relatif aux marchés publics, et notamment des articles L 2194-1 5° et R 2194-7 relatifs aux modifications autorisées ;
- Vu la délibération DEL-CC-2021-191 du Conseil Communautaire du 09/11/2021 par laquelle le conseil a donné délégation au Président pour prendre toute décision concernant les marchés et accords-cadres ;
- Vu la délibération DEL-B-2020-022 du Conseil Communautaire du 08 septembre 2020 par laquelle la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais a été désignée coordonnateur du groupement de commande pour la « Location et l'entretien des vêtements de travail et des linges de service » ;
- Vu la décision D-2020-324a en date du 12 janvier 2021, attribuant le marché 2020_29_MAP2 « Location et entretien des vêtements de travail personnalisés et des linges de service », à l'entreprise INITIAL – 85250 Chavagnes en Pailiers ;
- Vu la décision D-2022-268 en date du 1^{er} juin 2021 relatif à la signature de l'avenant n°1 ;
- Considérant la notification du « Location et entretien des vêtements de travail personnalisés et des linges de service » en date du 07 janvier 2021 à l'entreprise INITIAL 85250 Chavagnes en Pailiers ;
- Considérant la nécessité de prendre en compte les modifications à la demande du maître d'ouvrage ;

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer un avenant n°2 au marché 2020_29_MAP2 « Location et entretien des vêtements de travail personnalisés et des linges de service » qui a pour objet d'ajouter des prix unitaires au BPU correspondant à une nouvelle règle de change :

REF	LOCATION ET ENTRETIEN	Valeur de référence	Prix unitaire hebdomadaire	Nombre de changes hebdomadaire
	Atelier technique			
A13	Blouson streetwear cr marine - avec marquage (logo, service)	36.53 €	1,138 €	change : 1/3
A14	Pantalon streetwear cr marine - avec marquage (logo, service)	44.15 €	1,138 €	change : 1/3

Ce stock hebdomadaire varie en fonction de l'activité des services utilisateurs.

Il sera fait application des prix unitaires aux quantités réellement exécutées.

ARTICLE 2 : De maintenir les clauses et conditions du contrat initial applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

ARTICLE 3 : D'imputer les dépenses sur les budgets concernés, section fonctionnement.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame le Sous-Préfet de BRESSUIRE, et à Monsieur le Trésorier général de THOUARS.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le **23 FEV. 2023**

**Le Président,
Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU**

Transmis en préfecture le **23 FEV. 2023**

Notifié ou publié le **23 FEV. 2023**

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.

